



BILAN ANNUEL D'ACTIVITE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

2018



Siège Social : 2, route de la Garonne
33210 TOULENNE

☎ 05 56 63 37 95- 📠 05 56 63 94 02
e-mail : siaflt33@orange.fr

Sommaire

Chapitre 1^{er} : ASSAINISSEMENT COLLECTIF

1. Fonctionnement et Production.....	p 3
2. Le réseau	p 5
3. Qualité de l'effluent traité	p 9
4. Moyens humains et matériel.....	p 9
5. Le prix de l'assainissement	p 10
6. Compte administratif	p 13

Chapitre 2 : PROJETS DU SYNDICAT

1. Assainissement collectif.....	p 14
----------------------------------	------

ANNEXES

Annexe 1 : Synoptique STEP.....	p 16
Annexe 2 : Bilan dépotage des matières de vidange	p 17
Annexe 3 : Réseaux et localisations des stations de refoulement	p 18
Annexe 4 : Résultats 2018 des analyses des effluents.....	p 19
Annexe 5 : Evolution de la charge polluante entrante 2018.....	p 20

Les indicateurs techniques

1. FONCTIONNEMENT ET PRODUCTION

1.1 DESCRIPTION ET FONCTIONNEMENT DES OUVRAGES

La station d'épuration

La station d'épuration reçoit les eaux usées du réseau de collecte public d'assainissement, soit un volume moyen journalier de 3 299 m³ pour l'année 2018. La capacité de traitement est à 30 000 Equivalent Habitant (1 Equivalent Habitant (ou E.H.) étant l'unité de charge polluante correspondant à la pollution produite par jour et par habitant).

Le traitement est biologique par boues activées de faible charge, encore appelé « par aération prolongée ».

Le fonctionnement

Les eaux usées composées d'eaux ménagères (eaux de cuisine, de douches, baignoires, lavabos et éviers, de lessive, contenant des graisses, savons, détergents et déchets divers), et d'eaux vannes (eaux des lieux d'aisance contenant les matières fécales et les urines) passent par plusieurs phases de nettoyage avant d'être rejetées dans le milieu naturel :

1. **Le dégrilleur** : équivalent d'un tamis qui les débarrasse des matières grossières et inertes (chiffons, morceaux de bois, plastiques,...). Ces déchets sont compactés, puis ensachés et envoyés dans une usine d'incinération, le tonnage annuel est de 5,4 tonnes.
2. **Le dessableur et le dégraisseur** : cuve béton à fond conique dans laquelle les matières lourdes (principalement du sable) se déposent. Les matières légères (huiles et graisses) remontent en surface grâce à une insufflation d'air à l'intérieur de cet ouvrage.

Les matières lourdes sont dirigées dans le local des produits de curage de réseaux (PCR) où elles sont lavées, puis séparées de l'eau et stockées dans un conteneur qui sera enlevé par la société Suez. Après des analyses complémentaires, le sable issu de cette production peut être stocké par le Syndicat, afin de s'en servir pour les travaux.

Les matières légères sont raclées, récupérées et envoyées par pompage dans une fosse (le biolix : traitement des graisses) où elles subissent un traitement biologique aérobie. A l'issue de ce traitement, elles prennent le chemin du bassin d'aération.

3. **Le bassin d'aération** : dans ce bassin de 5000 m³ sont créées, par l'intermédiaire de fines bulles (raquette d'air pulsé en fond de bassin), les conditions favorables pour le développement des micro-organismes. Une majeure partie de la pollution carbonée et azotée est digérée par ces êtres vivants microscopiques (bactéries) et transformée en boues.
4. **Le clarificateur** : ce bassin d'une capacité de 3000 m³ sert à la séparation des eaux traitées et des boues qui se déposent au fond du bassin. Elles sont raclées et dirigées

vers les centrifugeuses pour y être séchées. L'eau, débarrassée de ses impuretés, est rejetée dans le milieu naturel : la Garonne.

(Annexe 1 : plan synoptique de la STEP LANGON 2)

La valorisation des boues déshydratées

En 2018, 1 414 tonnes (1433 tonnes de boues séchées en 2017) ont été produites. Il a été utilisé 12. tonnes de polymère pour la déshydratation.

Ces boues déshydratées sont enlevées par la société Suez et transportées sur son site de Martillac afin d'être valorisées. Elles sont mélangées à du déchet vert pour faire du compost normé.

Les boues font l'objet d'un suivi analytique régulier dont les résultats montrent la conformité aux prescriptions de la réglementation pour une valorisation en compost normé, de ce fait le syndicat se libère de sa responsabilité en tant que propriétaire du " déchet " par le fait que le compost normé est un produit.

Le local de dépotage

La station d'épuration est équipée d'un local de dépotage de matières de vidange, de graisses, de boues externes (stations d'épuration) et d'un local de produits de curage réseaux (PCR).

Durant l'année 2018,

- 1 186 m³ de matières de vidange (1393 m³ en 2017) ont été dépotés par les entreprises suivantes, soit pour chacune d'entre elles :

	VOLUME ANNUEL m3 2017	en	VOLUME ANNUEL en m3 2017	MOYENNE /JOUR*
ETS NADEAU	345		151,35	1,38
SOS ASSAINISSEMENT	664		695,16	2,66
ETS ST MARC	177		547,18	0,71
autres				-
	1186		1393	

* sur 250 jours d'ouverture du site en 2018

(annexe 2 : bilan de dépotage des matières de vidange)

- 0 m³ (en 2017 : 0 m³) de boues externes provenant des stations de Coimères et Castets en Dorthe,
- 232 m³ (en 2017 211 m³) de PCR engendrant un refus de dégrillage PCR de 6,02 tonnes.
- Pas d'apport de graisses à ce jour car les graisses issues des assainissements individuels sont souvent mélangées avec les matières de vidange, et les graisses provenant des stations d'épuration sont de mauvaise qualité (présence de filasses et de matières grossières).

1.2 PRODUCTION DE LA STATION EN 2017

	2017	2018
Volumes traités	1253237	1204010
Volumes facturés	936162	931232
SIA de Fargues Langon Toulenne	619621	631167
SIA de la Région de Saint Macaire	215221	211492
SIAEPA de la Région de Castets en Dorthe	101320	88573

Le volume traité a été pris par rapport au débitmètre d'entrée. La différence de 272 778 m³ entre le volume traité et le volume facturé peut s'expliquer en grande partie par des eaux parasites transitant dans le réseau d'assainissement (eaux pluviales et eaux claires dans le réseau d'assainissement) mais également à des consommations non facturées.

2. LE RESEAU

2.1. CARACTERISTIQUES

Le réseau achemine les eaux usées gravitairement et par refoulement vers la station d'épuration pour leur traitement.

Le réseau est essentiellement séparatif mais un tronçon unitaire subsiste dans la ville de LANGON (rue Lafargue) ainsi que des regards mixtes, ce qui peut perturber le fonctionnement du réseau et de la station. Le Syndicat a donc pour objectif, à terme, de passer l'ensemble du réseau en séparatif.

La longueur des canalisations du réseau est d'environ **91,47 kilomètres**.

L'investissement dans un GPS a permis au syndicat d'effectuer les relevés topographiques dès lors que des travaux de raccordement ou de modification de réseau ont été faits. Cela permet de mettre à jour le réseau d'assainissement très rapidement dès la fin des travaux et améliore la connaissance du réseau (notamment pour l'envoi de plans pour les entreprises extérieures effectuant des travaux sur les 3 communes concernées).

Un diagnostic réseau a débuté en décembre 2015, la majorité des regards d'assainissement ont été ouverts pour vérifier leur état et les géolocaliser permettant d'améliorer la précision des plans du réseau d'assainissement. La mise à jour de la précision du réseau principal d'assainissement sur les 3 communes s'est terminée en 2017, le travail consiste maintenant à intégrer l'ensemble des branchements sur le réseau principal.

23 stations de refoulement permettent l'acheminement des eaux usées vers la station d'épuration.

Pour faire face à l'entretien d'un tel réseau et des postes de relevage, le Syndicat effectue la maintenance et le dépannage en régie depuis 1999, et s'est doté pour ce faire d'un camion hydrocureur.

La station d'épuration de Langon reçoit également les eaux usées des communes de St Pierre de Mons ainsi que des communes de St Macaire, Verdelaïs, St-Maixant et le Bas Pian situées sur la rive opposée de la Garonne.

Depuis juin 2007, le Syndicat prend en charge les effluents en provenance du réseau séparatif des communes de Mazères et Roaillan, et de St Pardon de Conques raccordé au réseau de St Pierre de Mons, soit un volume journalier moyen de 150 litres par habitant.

2.2 TRAVAUX D'EXTENSION OU REHABILITATION DES RESEAUX - LONGUEUR DES CANALISATIONS PAR COMMUNE

Longueur du réseau par commune au 31/12/16

COMMUNES	Nombre de mètres linéaires		NOMBRE DE POSTES DE REFOULEMENT
	GRAVITAIRE	REFOULEMENT	
FARGUES	15 310	1 348	4
LANGON	48197	3 693	12
TOULENNE	17 163	5 756	7

2.3 LOCALISATION DES POSTES DE REFOULEMENT PAR COMMUNE

Le réseau d'assainissement compte 23 postes de refoulement répartis dans les 3 communes du Syndicat comme suit :

7 à TOULENNE :

Route de la Garonne .. 1
Rougemont 2
Chai neuf..... 3
Les Peupliers 4
les Videaux..... 5
Jean Blanc 6
Terrain de Sève 7

4 à FARGUES :

Lieu dit Sartre..... 8
Lieu dit Rousseau 8bis
Lieu dit La Vieille Tuilière 8ter
Route des Claveries..... 9

12 à LANGON :

La Merlère 10 et 11
Gacian 12
Rue Thiers..... 13
route de Roaillan 14
Sauzet 14bis
Hôpital..... 15
Route de Bazas 16
Rue du Baron 17
Pont de Grusson..... 18
Les Quais 19
rue Fabre..... 20

Sur ces 23 postes, 18 sont équipés d'un système de télésurveillance.

Annexe 3 : plan du réseau de collecte des eaux usées et de localisation des stations.

2.4 BRANCHEMENTS ET RACCORDEMENTS REALISES EN 2018

25 branchements ont été réalisés par nos équipes de chantier (14 nouveaux branchements et 11 réparations).

18 PFAC ont été facturées (97 en 2017), 7 travaux de raccordement.

Ces 18 redevances facturées correspondent à la facturation de 18 PFAC pour habitations neuves ou multiples pour lesquelles les devis ont été signés avant 2018 donc les PFAC facturées à 1324,00€.

La PFAC maison neuve s'élève depuis le 1^{er} janvier 2018 à 2000,00€ non soumis à la TVA et pour un logement ancien à 627,30 € HT avec une TVA à 10%.

2.5 CONTROLE DE CONFORMITE REALISES EN 2018

Depuis le 1 janvier 2018, le syndicat a rendu obligatoire le contrôle de raccordement lors d'une vente par délibération du 14 décembre 2017. Ce contrôle est réalisé à l'aide de test à la fumée mais également avec de la fluorescéine pour le contrôle des parties privées.

197 contrôles de raccordement ont été effectués sur l'année 2018 dont 43 défavorables.

Les contrôles défavorables ont pour causes :

- 22 pour rejet d'eaux pluviales dans le réseau d'assainissement
- 14 avec une filière ANC (fosse septique toujours en fonction rejet puisard rejet dans filière ANC)
- 4 défauts d'étanchéité infiltration dans le sol
- 3 défauts rejet EU dans réseau pluvial

2.6 TRAVAUX REALISES SUR LE SYSTEME DE COLLECTE

Durant l'année 2018, les travaux réalisés sur le système de collecte sont les suivantes :

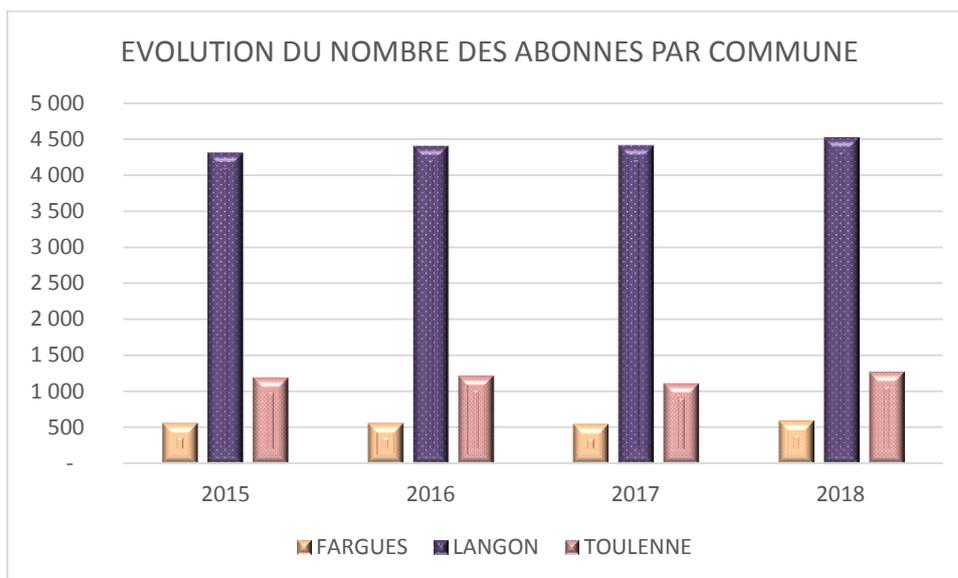
- 3 extensions de réseau au niveau : Lanusquet, place de Kennedy et lieu-dit Matalot
- 1 réparation de réseau a été effectuée
- 1 changement de station de relevage : Les Videaux
- Des améliorations de réseau : changement de regards en polypropylène Landiras, pose d'une ventilation sur STR les Quais
- 14 chantiers de raccordements de nouveaux branchements
- 11 chantiers ont été effectués afin de réparer les des branchements existants
- 4 Mise à la côte de regard assainissement (regards sous enrobés/ Changements complets de regards)

2.7 REDEVANCE

Le nombre total d'abonnés (facturables) au 31/12/18, est de **6384** soit :

- **589** abonnés pour Fargues
- **4 529** abonnés pour Langon
- **1 266** abonnés pour Toulenne

Le nombre d'abonnés pour le syndicat de Castets est de **1 120**, pour la région de St Macaire **2304**



2.8 INTERVENTIONS DE L'HYDROCUREUR

L'hydrocureur a effectué 90 interventions tout au long de l'année 2018 (en 2016 : 81 interventions) soit 64 sur Langon 9 sur Fargues, 17 sur Toulenne pour effectuer en grande majorité des débouchages et divers travaux tels que : entretien des stations de relevage, débouchages, nettoyage des réseaux d'eaux pluviales à la demande, nettoyage des réseaux d'assainissement, des regards et sur la nouvelle station, l'entretien des nouveaux ouvrages chaque fois que nécessaire.

Il n'y a pas eu d'intervention hors secteur pour l'année 2018.

3. QUALITE DE L'EFFLUENT TRAITE

Les analyses réglementaires ont été réalisées au cours de l'année 2018 dont :

- 24 mesures DBO5,
- 52 mesures DCO et MES,
- 12 mesures des nutriments (NO2, NO3, NH4, PT),

Résultats : bilan annuel annexe 4.

4. MOYENS HUMAINS ET MATERIELS

4.1 ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2018

Secteur administratif :

- 1 adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, responsable du Service Administratif, ayant pour mission la comptabilité et le budget du Syndicat, la gestion et le bon fonctionnement des services, la gestion des ressources humaines et des carrières.
- 1 adjoint administratif 2^{ème} classe en CDD, chargée de l'accueil téléphonique et physique, de la réception des fournisseurs, de la facturation de la redevance assainissement.

Secteur technique :

- 1 ingénieur principal
- 1 technicien
- 1 agent de maîtrise principal
- 3 agents de maîtrise
- 1 adjoint technique principal de 2^{ème} classe
- 2 adjoints techniques de 2^{ème} classe

Répartis dans les services suivants :

- 1 agent Responsable du Service Technique et de la maintenance de la flotte automobile et de la mécanique,
- 1 agent chargé de la gestion du personnel technique, des travaux et du suivi administratif,
- 3 agents polyvalents chargés des travaux, de la surveillance des postes de refoulement et des branchements au réseau public de collecte des eaux usées,
- 1 agent chargé de la gestion et de l'exploitation de la station d'épuration et des marchés publics,
- 1 agent en charge du SIG,
- 2 agents chargés de la maintenance, de l'entretien et de l'électricité sur la station d'épuration.

4.2 VEHICULES ET ENGIN DE CHANTIERS

- * 1 véhicule Renault Kangoo,
- * 1 véhicule Peugeot Partner,
- * 4 fourgons : Master,
- * 1 camion plateau IVECO 3,5t,
- * 1 camion hydrocureur
- * 1 mini pelle + remorque porte engin,
- * 1 manitou,
- * 1 tracteur tondeuse,
- * 1 compresseur.
- * 1 porteur 6X4

5. LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT

5.1 MODE DE FACTURATION

La facturation annuelle comprend une part fixe et une part variable correspondant au nombre de m³ d'eau potable facturés

Les abonnés reçoivent 2 factures par an calculées de la façon suivante :

- Une facture émise en **JUIN** comprenant les **6 premiers mois d'abonnement** et une **provision de 40 % de consommation** basée sur la consommation de l'année précédente,
- Une facture émise en **DECEMBRE** comprenant les **6 derniers mois d'abonnement** et le **solde de consommation**.

5.2 MODE DE PAIEMENT

Afin de répondre à une demande croissante des abonnés, le comité syndical a ouvert en 2009 la possibilité du prélèvement automatique des factures d'assainissement.

Il a opté pour un prélèvement trimestriel dont la 1^{ère} échéance est au mois de mai, puis en août, en novembre et enfin le solde en février de l'année suivante. Ce dernier prélèvement est calculé d'après la consommation réelle de l'année transmise par le Service de l'Eau dont l'abonné dépend. Il donne lieu à un ajustement ou à un remboursement du trop-perçu s'il y a lieu.

En 2018 au 1^{er} acompte, **510** abonnés (549 en 2017) ont opté pour le prélèvement trimestriel et après sa mise en place, **484** abonnés ont préféré le prélèvement mensuel. Soit au total **994** prélevés au 1^{er} acompte 2018.

5.3 TARIFS DE L'ASSAINISSEMENT

La nouvelle réglementation en matière d'assainissement collectif impose de respecter le seuil de 30 % maximum de la partie fixe par rapport à la facture globale. Cette disposition est appliquée au SIA depuis 2012.

Les tarifs de la redevance tiennent compte de 2 catégories de tarifs :

Tarif de la part fixe.

Tarif de la consommation.

- Tarif de la partie fixe (commun aux 2 catégories) :

MONTANT H.T.	T.V.A. 10%	MONTANT T.T.C
62,41 €	6,24 €	68,65 €

→ Tarifs de la consommation :

La consommation est répartie selon des tranches :

- Tranche 1 : de 0 à 40 m³
- Tranche 2 : de 41 à 150 m³
- Tranche 3 : au-delà de 150 m³

Prix du m³ d'eau consommé en fonction des tranches. Pour la catégorie A (abonnés desservis par le réseau et raccordés directement) :

Tranche	consommation	Le m ³ H.T.	Montant T.T.C. (T.V.A à 10%)
1	de 0 à 40 m ³	1,00 €	1,10 €
2	de 41 à 150 m ³	1,30 €	1,43 €
3	au-delà de 150 m ³	2,10 €	2,31 €

Exemples :

Montant annuel de la facture d'assainissement pour 40 m³, 120 m³ et 200 m³ (partie fixe + consommation) pour les abonnés de catégorie A :

Volumes en m ³	Calcul par tranche	Total conso. HT	Part fixe HT	AEAG HT	Total facture HT	Prix du m ³ HT	conso TTC (10%)	Part fixe TTC (10%)	AEAG TTC (10%)	Total facture TTC	Prix du m ³ TTC
40	40 x 1,00	40,00	62,41	10,00	112,41	2,81	44,00	68,65	11,00	123,65	3,09
120	(40 x 1,00) + (80 x 1,30)	144,00	62,41	36,00	242,41	2,02	158,40	68,65	39,60	266,65	2,22
200	(40 x 1,00) + (110 x 1,30) + (50 x 2,10)	288,00	62,41	72,00	422,41	2,11	316,80	68,65	79,20	464,65	2,32

Evolution des tarifs

	2014 (tva 10%)	2015	2016	2017	2018
HT sans AEAG*	1,52	1,52	1,52	1,59	1,72
HT avec AEAG*	1,75	1,76	1,76	1,84	2,02
TTC sans AEG	1,67	1,67	1,67	1,75	1,89
TTC avec AEG	1,92	1,93	1,94	2,02	2,22

* AEAG : Agence de l'Eau Adour Garonne.

→ Tarif de la redevance pour modernisation des réseaux de collecte :

Sur la facture de l'abonné figure aussi la redevance pour modernisation des réseaux de collecte qui est reversée en totalité à l'Agence de l'Eau Adour Garonne. Au 1^{er} janvier 2017, cette redevance est de 0,25 € par m³. (En 2017, elle était de 0,245 € par m³) et est assujettie à la T.V.A. à 10%.

PRIX DE L'ASSAINISSEMENT 2018 POUR 120 M3

Part du SIA de FLT

Partie fixe HT	62,41 €
Consommation HT	<u>144,00 €</u>
Montant HT	206,41 €

Part des Tiers

Agence de l'eau HT	<u>36,00 €</u>
Total HT	242,41 €
TVA	24,24 €
Montant TTC	266,65 €

Prix du m3 TTC : 2. 22 €

5.4 DISPOSITIF DE FACTURATION EN FAVEUR DES ABONNES DES COMMUNES DU SIA DE FLT

Tout abonné habitant sur le territoire des communes du Syndicat et dont l'immeuble est desservi par un réseau d'assainissement autre que celui du Syndicat est facturé au même titre et selon les mêmes tarifs que tous les abonnés du SIA. C'est le Syndicat qui prend à sa charge le règlement de la redevance selon les tarifs appliqués par l'exploitant du réseau.

6. COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Délibération du 19 mars 2019.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

Nombre de membres en exercice	:	9
Nombre de membres présents	:	7
Nombre de suffrages exprimés	:	7
V	:	
O	:	7
T	:	0
F	:	0

n° DEL2019MAR03



REÇU LE
19 MARS 2019
Sous-préfecture du SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT
Gironde

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL

Présents : Mrs LAMARQUE- AUGEY-
POUJARDIEU- SOUSA- BOUCAU- SALA-
BONNAL ET GUILLEM
Absente : Mme WILBOIS

DATE DE LA CONVOCATION : 15 FEVRIER 2019
SÉANCE DU : 8 MARS 2019
OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : COMPTE ADMINISTRATIF 2018.

L'an deux mille dix-huit, le vingt-sept mars à dix-huit heures trente, le Conseil Syndical du Syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance au nombre

Secrétaire de séance : Mr Jaime SOUSA

prescrit par la loi, au siège du Syndicat d'Assainissement, 2, route de la Garonne à Toulonnais, sous la vice-présidence de Mr Pierre AUGEY

Le Comité Syndical, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Réalisations de l'exercice	2 034 100,11	2 168 417,88	3 103 568,42	3 184 390,93	5 137 668,53	5 352 808,81
Résultats de l'exercice		134 317,77		80 822,51		215 140,28
Résultats reportés exercice N-1		684 215,65		456 141,31		1 140 356,96
TOTAL(réalisations+reports)	2 034 100,11	2 852 633,53	3 103 568,42	3 640 532,24	5 137 668,53	6 493 165,77
Solde d'exécution		818 533,42		536 963,82		1 355 497,24
Restes à réaliser			49 694,41		49 694,41	
TOTAUX CUMULES		818 533,42	49 694,41	536 963,82	49 694,41	1 355 497,24
RESULTATS DEFINITIFS		818 533,42		487 269,41		1 305 802,83

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
5. Au registre des délibérations sont les signatures.
6. Pour expédition conforme,

SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'ASSAINISSEMENT DE FARGUES-
LANGON-TOULONNE
2, route de la Garonne - 33210 TOULONNE
T. 05 56 63 37 95 - Fax 05 56 63 94 02

Le Vice-Président, P. AUGEY

Chapitre 2 : PROJETS DU SYNDICAT 2017

I- ASSAINISSEMENT COLLECTIF

1.1. DIAGNOSTIC RESEAU ET SIG

Le Syndicat Intercommunal d'Assainissement a lancé en 2015 un diagnostique réseau, ce dernier s'est terminé en 2017. Ce diagnostique a permis l'élaboration d'un plan pluriannuel de travaux /rénovation de l'ensemble du système de collecte que le syndicat prévoit en fonction de sa trésorerie.

1.2. PREVISIONS DES TRAVAUX SUR RESEAUX

Des travaux d'extension ou de réhabilitation du réseau sont prévus :

Chemisage de la rue Maubec, réhabilitation d'une partie des regards Jean Cabos, envoi des courriers de non-conformités, fonçage de l'autoroute, 2ème partie de traversée du rond point de Roaillan, extension réseau Bernicat, lancement de l'étude et demande de subvention sur le chantier prévu de restructurations des réseaux, raccordement des effluents de Preignac avec réhabilitation du poste de Garonne.

1.3. PREVISIONS DE L'AUGMENTATION DES TARIFS

Par délibération du 5 décembre 2018, le Comité Syndical a adopté l'augmentation des tarifs afin de faire face aux investissements à venir suivant le plan pluriannuel de travaux.

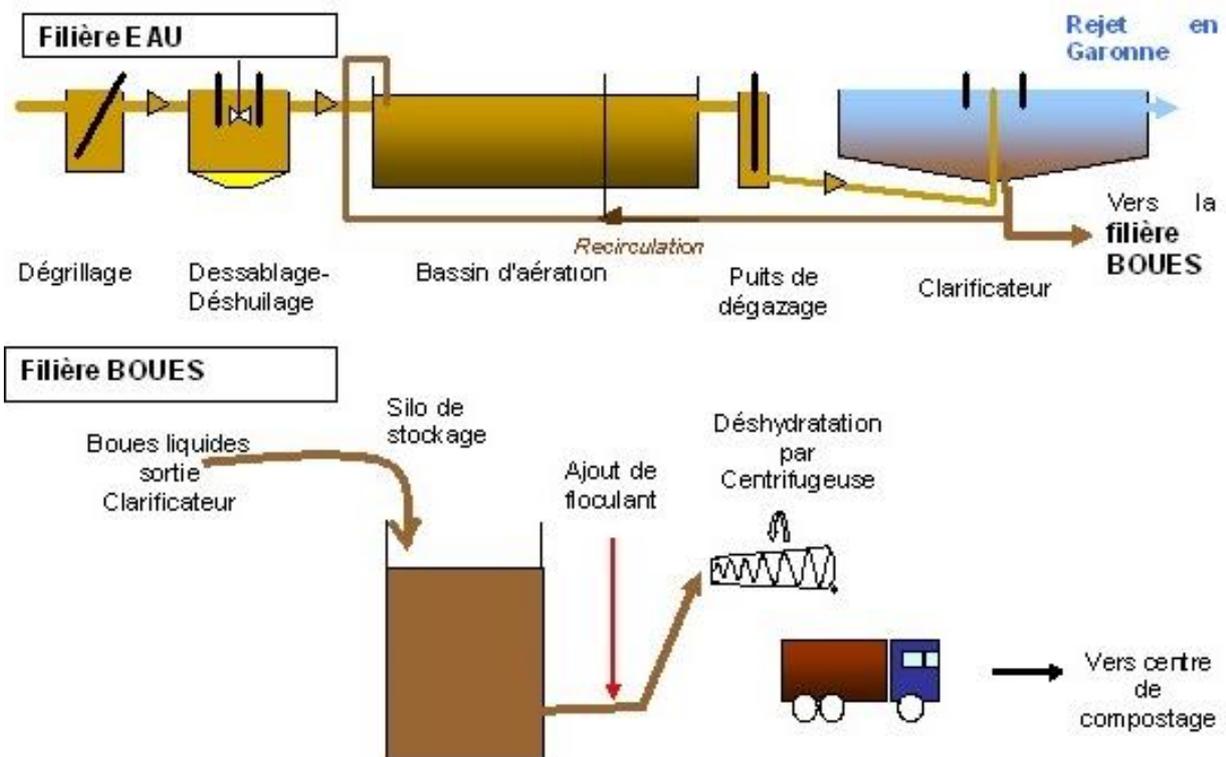
LES ANNEXES

- Annexe 1 : plan synoptique de la STEP LANGON 2 - 30 000 E.H.
- Annexe 2 : Bilan dépotage des matières de vidange
- Annexe 3 : Réseaux et localisations des stations de refoulement
- Annexe 4 : Résultats 2018 des analyses des effluents
- Annexe 5 : Evolution de la charge polluante entrante 2018

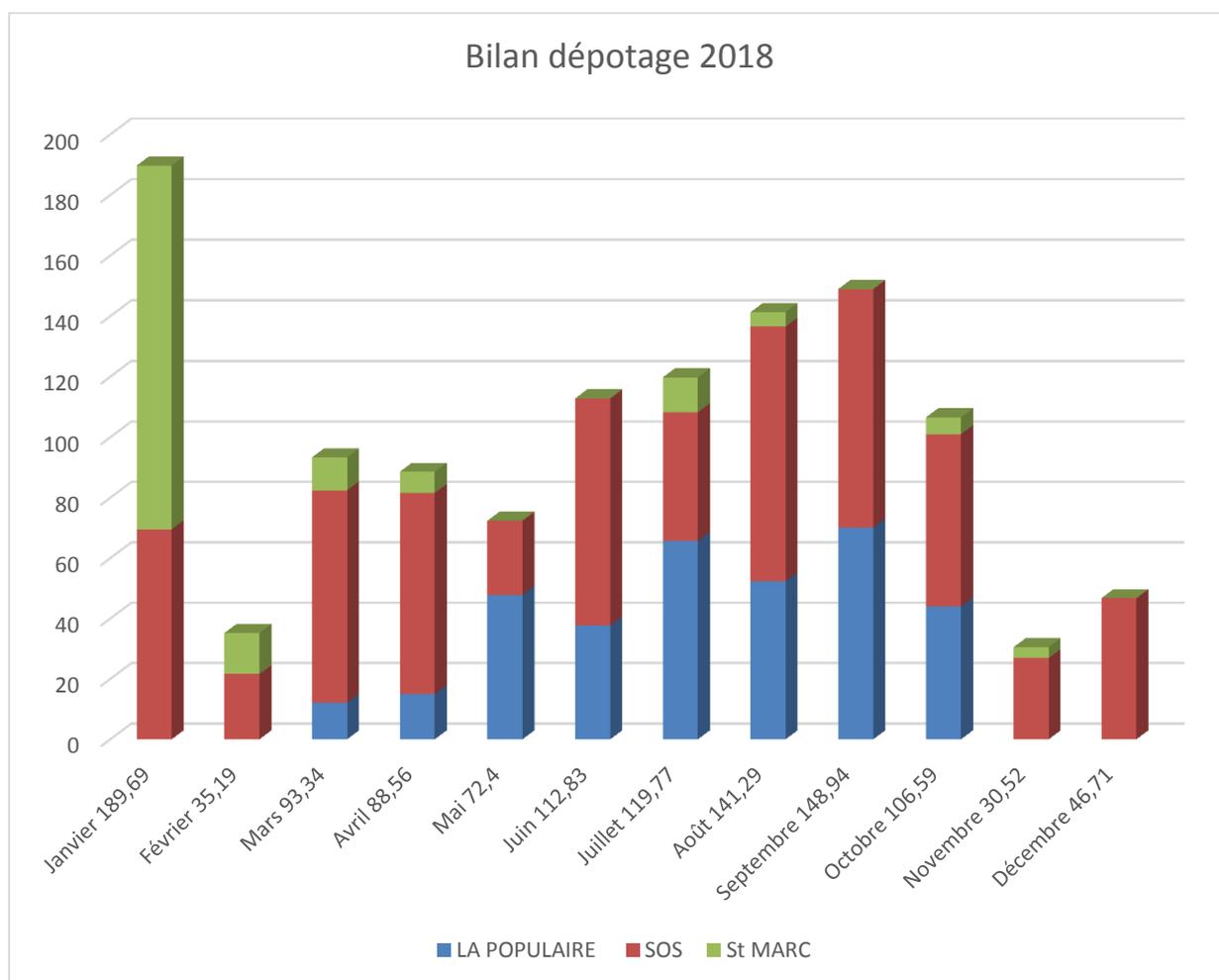
ANNEXE 1
SYNOPTIQUE PLAN DE LA STATION D'EPURATION
LANGON 2

30 000 E.H.

PLAN SYNOPTIQUE DE LA STATION D'EPURATION DE LANGON 2 -
30 000 Eq/hbts

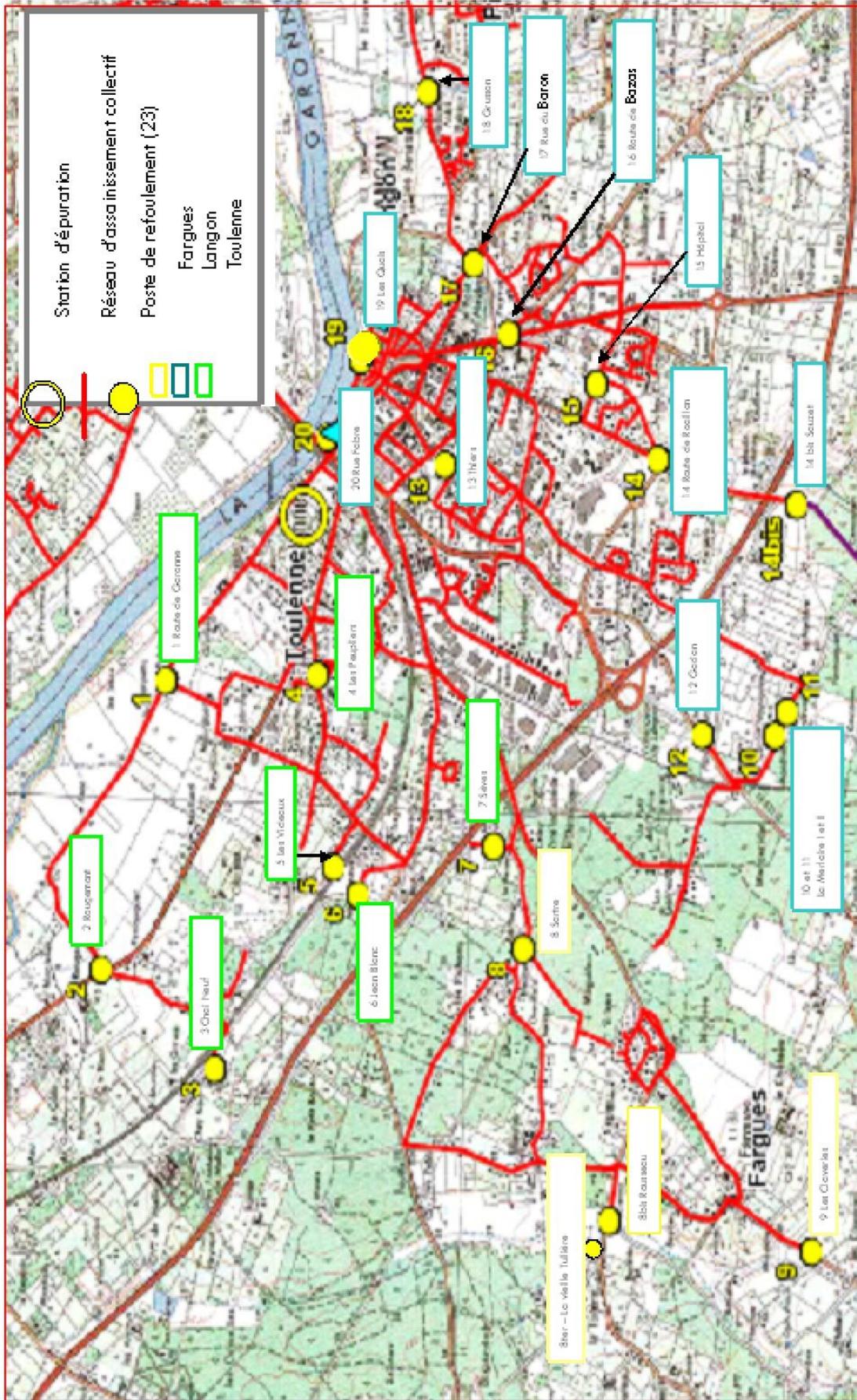


ANNEXE 2



ANNEXE 3

RESEAUX ET LOCALISATIONS DES STATIONS DE REFOULEMENT



ANNEXE 4

RESULTATS ANALYSES STATION D'EPURATION 2018 (mg/l)

	Volume entrée m ³ /jr	MES		DBO ₅		DCO		NGL		Pt	
		entrée	sortie	entrée	sortie	entrée	sortie	entrée	sortie	entrée	sortie
janvier	3030	350	11	300	3	742	30	82	8	9	4
février	2822	340	2	200	3	581	30	67	7	8	4
mars	2934	440	2	380	3	872	30	99	7	11	4
avril	3771	370	3	270	3	800	30	86	5	10	4
mai	3637	290	3	240	3	650	30	86	5	9	4
juin	3594	130	4	240	3	478	30	86	19	9	9
juillet	3349	440	9	350	3	895	30	98	5	12	6
août	3052	470	5	460	3	849	30	96	5	12	6
septembre	3127	470	4	340	3	880	30	98	4	12	5
octobre	3315	440	4	380	3	940	30	100	6	12	5
novembre	3471	450	6	420	3	905	30	110	6	13	5
décembre	3461	460	3	410	3	981	30	92	6	12	5
<i>moyenne</i>	<i>2 367</i>	<i>388</i>	<i>5</i>	<i>333</i>	<i>3</i>	<i>798</i>	<i>30</i>	<i>92</i>	<i>7</i>	<i>11</i>	<i>3</i>
rendement		98,80%		99,10%		96,24%		92,40%		71,69%	

DCO : Demande Chimique en Oxygène (mg/L)

DBO : Demande Biologique en Oxygène
(mg/L)

MES : Matières en Suspension (mg/L)

NGL : Azote Global (mg/L N)

Pt : Phosphore total (mg/L)

<i>Rappel des normes de rejet de la station de LANGON</i>				
MES	DBO ₅	DCO	NGL	Pt
35 mg/L	25 mg/L	125 mg/L	15 mg/L ou >70%	(pas de norme obligatoire)
≥ 90%	≥ 80%	≥ 75%	(hors période vinicole)	

ANNEXE 5

